

2024-2028



Projet de service pluriannuel

**Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan
et des localités limitrophes
1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591 - 56855 CAUDAN CEDEX**

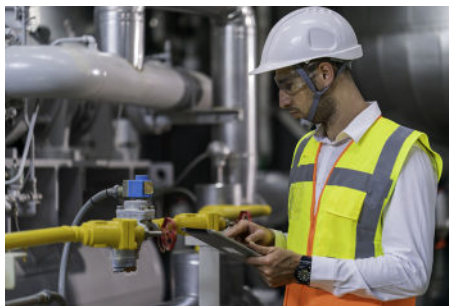
PROJET DE SERVICE

Le 3^{ème} projet de service de l'AMIEM s'inscrit dans un contexte de renouveau, marqué par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 et la promulgation de la loi du 2 août 2021, donnant la priorité à un renforcement de la prévention en santé travail et à un décloisonnement de la santé au travail, de la santé publique et de la santé environnementale.

Le projet de service 2024-2028 s'attache à définir les grandes orientations du service pour les 5 prochaines années. Il s'articule, pour majeure partie, autour de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021, en cohérence avec les priorités nationales et régionales.

Il définit les modalités ainsi que les moyens mis à la disposition des adhérents afin de répondre aux obligations du service, dans une volonté d'adaptation à un environnement en évolution permanente, de recherche d'amélioration de la qualité, de dynamisme et de proximité.

Offre socle des SPSTI



**Prévention
des risques
professionnels**



**Assurer
le suivi individuel
de l'état de santé**



**Prévention
de la désinsertion
professionnelle**

Favoriser la culture de la prévention primaire

- Optimiser la réalisation des FE en fonction des priorités du service et augmenter le nombre de restitutions auprès de nos adhérents en respectant une approche qualitative.
- Développer les compétences des équipes pluridisciplinaires afin de renforcer l'accompagnement et sensibiliser nos adhérents à la culture de la prévention des accidents du travail.
- Promouvoir des actions de sensibilisations auprès des entreprises sur les risques cardiovasculaires dans un contexte de sédentarité au travail et favoriser le décroisement entre la santé publique et la santé au travail.

Agir sur les risques prioritaires définis par l'AMIEM

- Améliorer nos connaissances, agir en interne et en partenariat avec l'OPPBTP auprès de nos adhérents, sur la nécessité de mettre en place des mesures de protection pour la santé des salariés exposés au risque amiante.
- Approfondir les connaissances sur l'intégration des exosquelettes en entreprise afin de mieux accompagner les adhérents sur le risque TMS.
- Optimiser la prise en charge en interne des situations individuelles liées aux risques psychosociaux, pérenniser les actions existantes et mieux identifier les relais extérieurs.
- Faire évoluer le dispositif d'aide aux dirigeants par le biais d'actions collectives et développer un partenariat avec l'observatoire AMAROK afin de mieux évaluer la santé du dirigeant et son épuisement professionnel.

Agir sur des populations cibles

- Accompagner les Centres de Formation des Apprentis, sensibiliser les apprentis, les enseignants, les responsables de CFA sur la prévention des risques professionnels et favoriser l'échange entre l'apprenti et son employeur sur les bonnes pratiques de prévention.

Consolider le rôle de l'AMIEM comme acteur majeur du maintien en emploi

- Poursuivre la construction de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) au sein du service et développer un réseau de partenaires.
- Renforcer l'accompagnement et expérimenter la délégation des situations individuelles à la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle sur les secteurs en manque de ressources médicales.
- Sensibiliser et accompagner les employeurs au repérage des risques de désinsertion professionnelle de leurs salariés.

Les étapes de la démarche la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



Accompagner et informer les adhérents sur les modalités de suivi des salariés

- Poursuivre une démarche proactive à l'attention des entreprises et informer les employeurs sur l'offre socle de service à travers les missions suivantes :
 - La prévention des risques professionnels,
 - Le suivi de l'état de santé des salariés,
 - La prévention de la désinsertion professionnelle.
- Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques tels que les intérimaires et les saisonniers.
- Développer les compétences et mettre en œuvre des visites déléguées par les médecins aux IDEST afin d'adapter l'activité des équipes médicales aux besoins de terrain.

Améliorer la traçabilité des expositions

- Améliorer la traçabilité des expositions professionnelles à travers une meilleure saisie des données par les Equipes de Santé au Travail pour une adéquation optimum des actions de prévention.



Ajuster les ressources humaines pour assurer les missions du services

- Poursuivre les efforts de recrutement dans un contexte de pénurie médicale et ajuster les ressources humaines en fonction des besoins des secteurs médicaux, afin d'assurer les missions de l'offre socle, en cohérence avec l'application de la réglementation et de la qualité du suivi individuel des salariés.

Renforcer les compétences et la QVT au sein du service

- Renforcer les compétences des personnels de l'AMIEM et consolider les compétences en management opérationnel, pour une meilleure qualité de vie au travail et de service auprès des adhérents.

Ajuster les ressources matérielles et immobilières pour assurer les missions du service

- Optimiser les moyens matériels indispensables à l'exercice de l'activité des équipes en santé au travail pour garantir de bonnes conditions de travail et un service de qualité auprès des adhérents.
- Poursuivre une politique de déploiement et d'aménagement des locaux adaptés aux Equipes de Santé au Travail, avec la volonté de conserver une proximité vis-à-vis des adhérents tout en regroupant un certain nombre de centres permettant d'atteindre une taille critique, dans le respect d'une démarche environnementale et en faveur de la transition énergétique.

AXE 5

Adapter nos systèmes d'information

- Instaurer une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) pour lutter contre la cybercriminalité et le risque de divulgation de données de santé, afin de garantir un haut niveau de sécurité aux adhérents et aux salariés suivis.

AXE 6

Renforcer la communication interne et externe

- Fluidifier la communication interne et renforcer la communication externe dans une démarche qualité, en faveur de la culture d'entreprise et de son image, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques, environnementales et sociétales.
- Promouvoir la mission du service par le numérique et développer une approche favorisant le décroïsonnement de la santé publique, la santé au travail et la santé environnementale, en vue de renforcer l'impact des campagnes de sensibilisation, de vaccination et de prévention de la désinsertion professionnelle auprès des adhérents et des salariés.
- Assurer une veille documentaire afin de disposer d'une base de connaissances actualisée sur la réglementation et les thématiques médico-techniques, disponible pour les différents acteurs des équipes pluridisciplinaires.

AXE 7

Mise en oeuvre de la certification

- Se mettre en conformité avec la réglementation : Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et Article L.4622-9-3 du Code du travail, en prévision de l'obtention de la certification selon le référentiel Afnor SPEC 2217 et de la labellisation RSE du Service selon la norme ISO 26000.



santé au travail

**Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan
et des localités limitrophes
1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591 - 56855 CAUDAN CEDEX**



02 97 362 252



www.amiem.fr